

Réunion du Conseil d'administration du jeudi 19 décembre 2024

Procès-verbal

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES PRÉSENTES

Membres de droit :

Madame Maryvonne LE BRIGNONEN
(représentée par Jérôme Lartigau)
Monsieur Régis BORDET
(représenté par Jamal El Khattabi)

Personnalités extérieures :

Monsieur Jean-François CHANET

Personnels enseignants :

Collège des professeurs d'université :

Monsieur Philippe DARRIULAT
Madame Sandrine LEVEQUE
Madame Cécile LECONTE
Monsieur Abdallah ZOUACHE

Collège des autres personnels d'enseignement :

Madame Anne BAZIN
Madame Alice BEJA
Madame Clémence FOURTON
Monsieur Cédric PASSARD
Madame Delphine POUCHAIN

Personnels BIATSS :

Monsieur Sylvain FRESET

Etudiantes et étudiants :

Madame Clémentine ABET
Monsieur Simon HOUEIX
Monsieur TERENCE KLOSE
Monsieur Roman ROTAULT
Monsieur Damien NEEL

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES REPRÉSENTÉES

Madame Laurence BERTRAND-DORLEAC (*procuration à Jean-François Chanet*)
Madame Nathalie COLIN (*procuration à Jean-François Chanet*)

Madame Marine LANNOY (*procuration à Jean-François Chanet*)
Madame Audrey LINKENHELD (*procuration à Philippe Darriulat*)
Madame Lina PAMART (*procuration à Anne Bazin*)
Madame Hindati SIMPARA (*procuration à Philippe Darriulat*)
Madame Tara VARMA (*procuration à Anne Bazin*)

Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE (*procuration à Sandrine Levêque*)

Madame Paula SANCHEZ (*procuration à Clémentine Abet*)
Madame Jeanne MAINCENT (*procuration à TERENCE Klose*)
Monsieur Noé PAPIRIS (*procuration à Roman Routault*)
Madame Eloïse VERLEENE (*procuration à Roman Routault*)

A titre consultatif et invités permanents :

Madame Valérie CABUIL, représentée par Damien FREBOURG
Monsieur Etienne PEYRAT
Monsieur Julien BOYADJIAN
Monsieur Jean-Louis BERGEZ
Monsieur Alexandre LE BRUN
Monsieur Jean-François BATON
Madame Pascale PRADELS

La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Monsieur Jean-François CHANET.

I. Présentation et installation des membres du CA nouvellement élus

Le Président accueille les membres nouvellement élus au Conseil d'administration.

II. Approbation du procès-verbal du CA

- PV du 10 octobre 2024 (approbation)

Votants : 30 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 4

Le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2024 est adopté.

III. Fonctionnement institutionnel

- Projet de modification des statuts et du règlement intérieur de l'IEP (information)

Monsieur PEYRAT explique que la Direction a décidé, au regard de la prolifération des textes fondateurs et réglementaires de l'IEP (statuts, règlement intérieur, règlements des commissions et conseils, etc.) de lancer un travail de mise en ordre de ces textes, afin de les clarifier et d'éviter les contradictions entre eux. L'objectif est de disposer, d'une part, des statuts de l'établissement, qui décrivent le fonctionnement des instances et restent d'ordre général, d'autre part, d'un règlement intérieur, qui viendra remplacer un ensemble de textes dont la validité n'est pas toujours assurée.

- Renouvellement de l'agrément service civique (approbation)

Monsieur PEYRAT rappelle que l'établissement accueille chaque année des jeunes en service civique, qui travaillent le plus souvent sur les questions de démocratisation. Pour continuer à les accueillir, le renouvellement de l'agrément doit être approuvé par le Conseil d'administration.

Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le renouvellement de l'agrément service civique est approuvé.

- Avancement Inkermann (information)

Monsieur BERGEZ annonce que les travaux de curage et de désamiantage du bâtiment de la rue d'Inkermann sont presque terminés. Les travaux de gros œuvre ont également progressé.

Des photographies de l'avancée des travaux sont projetées.

Toutefois, un mur mitoyen menace de s'effondrer. Il a été éayé, mais devra être repris. Un poteau devra également être remplacé. Ces aléas, inévitables au cours d'un chantier, auront des conséquences sur le financement du projet.

Par ailleurs, dans tous les programmes d'investissement d'ampleur, 1 % du budget doit être consacré à une œuvre d'art. L'IEP a donc lancé un appel à candidatures, et un comité a sélectionné le projet de Charlotte DUALE, des sculptures en formes d'étagères qui seront installées dans la salle de convivialité du nouveau bâtiment.

Enfin, un comité de pilotage a été créé pour travailler sur l'organisation qui doit être mise en place pour que le bâtiment soit exploitable dès que les travaux seront terminés.

Monsieur KLOSE déplore les répercussions du coût du projet sur les étudiants, et notamment les frais de scolarité.

Le Président rappelle qu'il n'existe pas de corrélation exclusive entre le projet de la rue d'Inkermann et la hausse des frais de scolarité. D'autres considérations ont amené à augmenter ces derniers.

Monsieur ROTAULT souligne que la BU de Sciences Po Lille est saturée et que les salles de travail sont très souvent occupées, notamment pour des formations ou des conférences. Il espère que le nouveau bâtiment offrira de nouveaux espaces aux étudiantes et étudiants. En outre, il aurait été intéressant de consulter les élèves sur le choix du projet artistique.

Monsieur PEYRAT explique que la procédure du 1 % artistique est particulièrement encadrée par la loi, ce qui limite les possibilités de consultation des usagers et usagères. Par ailleurs, le nouveau bâtiment viendra bel et bien compléter les deux bâtiments existants (le bâtiment principal et la bibliothèque). La Direction est consciente de la saturation de la bibliothèque et des conflits d'usage qui sont, pour elle aussi, source d'insatisfaction.

- Accessibilité pour personnes en situation de handicap (information)

Monsieur BERGEZ indique que dans le cadre du travail sur l'amélioration de l'accès des locaux de l'IEP aux personnes à mobilité réduite, il est apparu que la grille située au niveau du garage à vélo posait problème. Il est envisagé de la motoriser. Une consultation sera lancée et les travaux devraient être terminés pour la fin de l'hiver 2025.

Madame LECONTE remarque qu'il avait été question de confier une mission à une professionnelle ou un professionnel spécialisé, afin qu'il réalise un diagnostic plus global de l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de Sciences Po Lille.

Monsieur PEYRAT propose de prévoir un rendez-vous avec les représentants du FIPHP dans le but de faire réaliser un tel diagnostic, d'autant que, si le bâtiment principal a été mis aux normes lorsqu'il a été livré en 2017, celles-ci ont évolué depuis lors.

Madame ABET salue les progrès réalisés en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, mais invite à prendre également en compte les handicaps invisibles (par exemple, en proposant un système Bluetooth permettant de connecter les micros des amphithéâtres à des adaptateurs pour malentendants).

IV. Affaires financières

- Présentation du projet de budget 2025 (approbation)

Monsieur PEYRAT souligne en préambule que, du fait de l'incapacité du Parlement à voter un projet de loi de finances, Sciences Po Lille ne dispose d'aucune information de la part de son ministère de tutelle, notamment sur le montant de la subvention pour charge de service public pour 2025 ou les plafonds d'emploi. Le budget 2025 a donc été constitué sur la base d'hypothèses réalistes, mais un budget rectificatif sera sans doute nécessaire beaucoup plus tôt qu'à l'accoutumée.

Monsieur BERGEZ précise que le dialogue de gestion engagé avec tous les services de l'IEP a permis de réduire le déficit initialement prévu au budget 2025 de 250 000 € à seulement 4 000 €. 2025 sera une année charnière, car les dépenses seront élevées, notamment en investissement. Par conséquent, le fonds de roulement atteindra un niveau historiquement bas (55 jours de fonctionnement), même s'il restera plus élevé que les standards attendus par le ministère. Le budget met également en évidence de fortes tensions sur les recettes, dues en grande partie à des partenariats avec des entités publiques (en particulier le rectorat), dont les arbitrages, influencés par le contexte national actuel, ont parfois été défavorables à l'IEP. Pour autant, l'établissement continuera sa recherche de nouveaux partenariats en 2025.

Monsieur LE BRUN indique ensuite que le budget initial découle de quatre objectifs principaux :

- la qualité de la formation offerte aux étudiantes et étudiants tout au long de leur cursus dans l'école ;

- le développement et la visibilité accrue de la recherche scientifique, notamment du fait de sa participation à des actions structurantes (programme national SHS, chaire Santé, Interreg, etc.) ;
- l’achèvement et la mise en service du bâtiment Inkermann ;
- l’action sociale en faveur des personnels, dans le cadre d’un rattrapage pluriannuel.

Le budget 2025 anticipe une hausse de la masse salariale de 55 000 € par rapport au budget rectificatif 2024, en raison de la mise en service du bâtiment Inkermann, mais également de l’intégration en année pleine de la réforme de la préparation aux grands concours, de l’ouverture de la quatrième année de la majeure Management des Métiers de l’Image (MMI), ainsi que du lancement de la cinquième année de cette même majeure en septembre 2025.

Grâce aux efforts des services, la hausse des dépenses de fonctionnement a pu être circonscrite à 14 000 €. L’augmentation est principalement due à la mise en fonctionnement du bâtiment Inkermann (+ 45 000 €) et à la fin du co-financement par le rectorat d’un emploi d’enseignant mis à disposition pour piloter le programme PEI (+ 35 000 €). Pour la compenser, certains projets ont dû être reportés.

S’agissant des dépenses d’investissement, l’enveloppe globale des autorisations d’engagement diminue fortement (– 1,856 millions d’euros) alors que l’enveloppe de crédits de paiement augmente (+ 1,564 millions d’euros), en raison notamment des travaux et de l’aménagement du bâtiment Inkermann, de la conception d’un nouveau site web (pour 150 000 €, en incluant la maintenance ultérieure) et du développement d’un nouveau logiciel de relation client (pour 40 000 €).

Monsieur NEEL salue la refonte du site internet de Sciences Po Lille qui est envisagée et souligne qu’il espère que cela permettra notamment aux étudiantes et étudiants un meilleur suivi de leur scolarité, en donnant la possibilité de voir ses absences par exemple.

Les recettes augmentent de 400 000 € par rapport au budget rectificatif 2024. Le budget anticipe une hausse des recettes propres de 441 000 € sous l’effet principalement des réformes des droits modulés (+ 489 000 €) et de la préparation aux grands concours. À l’inverse, les subventions perçues devraient diminuer de 45 000 €, à cause d’un soutien moindre du rectorat, de l’Agence nationale de la cohésion des territoires et de l’Institut national du service public, ainsi que de la fin du partenariat du PEI avec la Fondation Crédit mutuel Nord Europe.

La masse salariale associée au bâtiment Inkerman est évaluée à 21 000 € en 2025 puis 83 000 € par an à partir de 2026, et les dépenses de fonctionnement (fluides, maintenance, etc.) à 45 000 € en 2025 puis 122 000 € par an.

Au total, le budget prévoit 10,045 millions d'euros de dépenses (+ 1,6 million d'euros), pour 7,979 millions d'euros de recettes (+ 400 000 €). La trésorerie diminuera donc de 2,065 millions d'euros en 2025. Le déficit s'établit à 4 064 €, mais la capacité d'autofinancement reste élevée (459 000 €), même si elle ne couvre pas l'intégralité des investissements prévus. Le prélèvement sur fonds de roulement est anticipé à 2,188 millions d'euros, ce qui porterait le fonds de roulement à 1 133 131 € au 31 décembre 2025 (soit 55 jours de fonctionnement, alors que le délai réglementaire est de 15 jours), et la trésorerie à 3,355 millions d'euros (soit 163 jours de fonctionnement, pour 30 jours réglementaires). Les indicateurs financiers restent donc corrects.

Il est à noter que les investissements sur le bâtiment Inkermann devront être amortis, ce qui fera qu'à compter de 2026, les exercices commenceront avec un déficit de l'ordre de 600 000 € (un montant qui reste à préciser), lié à des opérations comptables et non à des dépenses réelles.

Madame PRADELS, contrôlease budgétaire, indique ensuite que la loi spéciale en cours d'examen permettra au gouvernement de recourir à l'impôt et à l'emprunt, et de disposer d'un budget 2025 identique à celui de la loi de finances 2024. Elle est complétée par la circulaire du 12 décembre 2024 du Premier ministre démissionnaire, Michel Barnier, qui donne des lignes directrices aux services publics. Ainsi, le montant de la subvention pour charge de service public dont bénéficiera l'IEP en 2025 ne sera pas connu avant un certain temps, et son versement sera sans doute retardé par rapport au calendrier habituel.

Madame PRADELS confirme par ailleurs que le budget 2025 de l'IEP apparaît sincère et réaliste. Les dépenses ont été prévues sur la base des derniers éléments connus et des directives données aux établissements, mais un budget rectificatif devra sans doute être construit rapidement. Les dépenses apparaissent maîtrisées, même si les charges qui s'imposeront à l'établissement après la mise en service du bâtiment Inkermann, et qui ne seront pas compensées par de nouvelles recettes, doivent faire l'objet d'une attention particulière. La situation de l'IEP est globalement solide, grâce à une dynamique favorable sur les recettes propres. Si les indicateurs financiers se dégradent, c'est avant tout en raison de la matérialisation d'un investissement financier important, mais ils restent à un niveau satisfaisant. La situation financière de l'établissement étant saine, Madame PRADELS émet un avis favorable au budget présenté.

Monsieur ZOUACHE s'étonne que la Direction n'anticipe pas de recettes futures liées au bâtiment Inkermann.

Monsieur LE BRUN explique qu'il est prévu de louer des espaces du bâtiment et de développer la formation continue grâce aux possibilités offertes par les nouveaux locaux, mais il est difficile d'évaluer ces recettes à ce stade.

Monsieur HOUEIX annonce que les élues et élus de Solidaires Etudiant.e.s voteront contre le budget 2025, car ils considèrent qu'il est anormal qu'un établissement public comme Sciences Po Lille fasse autant payer ses étudiantes et étudiants, et que l'État soit aussi peu investi dans son financement, ce qui l'oblige à recourir à des partenaires privés.

Madame BAZIN s'interroge par ailleurs sur l'alternance, au regard des débats en cours sur ce thème au niveau national.

Monsieur PEYRAT explique qu'il pourrait être question de revenir à la vocation initiale de l'alternance, à savoir favoriser les formations qui sont rapidement professionnalisantes. Cela pourrait avoir des conséquences sur les formations de niveau Master, comme celles proposées par Sciences Po Lille. De plus, certains secteurs pourraient être privilégiés. Cependant, en l'absence d'éléments plus précis, ces points n'ont pas été pris en compte dans le budget 2025.

Monsieur NEEL s'enquiert de la subvention pour la mobilité douce, mise en place en 2024 sur la proposition de S'Engager.

Monsieur BERGEZ répond que le surplus lié à cette subvention est estimé à 10 000 €, mais ce montant doit encore être confirmé.

Monsieur PASSARD s'interroge sur les résultats de la formation continue, ainsi que sur l'utilisation qui sera faite du bâtiment Inkermann. Il demande des précisions sur le coût lié au nouveau bâtiment rue Inkermann.

Monsieur PEYRAT indique qu'une présentation plus complète de l'usage du bâtiment est prévue en janvier 2025. Toutefois, quatre types d'espaces ont été identifiés : des espaces de travail utilisables par les élèves, les salariées et salariés de l'IEP ainsi que les professeures et les professeurs, trois salles qui auront vocation à accueillir des formations ou des séminaires, un espace de recherche destiné aux chercheuses et chercheurs, et un espace « détente ».

Monsieur LE BRUN ajoute que le chiffre d'affaires de la formation continue est estimé dans le budget 2025 à 560 000 €, pour un résultat net de 166 000 €.

Monsieur ROUTAULT se demande par ailleurs si le développement de Sciences Po Lille auprès de partenaires privés ne risque pas de prendre le dessus sur les missions essentielles de l'établissement.

Monsieur PEYRAT explique que l'IEP intéresse beaucoup d'acteurs privés et publics, et est régulièrement sollicité pour accueillir des événements. La régulation de ces événements, afin qu'ils soient réellement en lien avec les missions de l'établissement, constituera un point d'attention en 2025.

Votants : 30	Pour : 25	Contre : 5	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le budget initial 2025 est approuvé.

V. Études, scolarité et vie étudiante

- Réforme du premier cycle (information, à la demande de S'Engager)

Monsieur BOYADJIAN explique que la création d'un diplôme intermédiaire de niveau licence (Bachelor) est à l'ordre du jour des débats dans le cadre de la réforme du premier cycle. Une réunion d'information des élues et élus étudiantes et étudiants est prévue sur le sujet au début du prochain semestre.

Madame ABET indique que la liste Solidaires Etudiant-e-s s'oppose à la création de ce Bachelor, parce qu'un tel diplôme a une connotation privée et n'est pas nécessairement reconnu par l'État.

- Règlement des examens 2024-2025 (approbation)

Monsieur BOYADJIAN indique que le règlement des examens proposé pour 2024-2025 est identique au règlement de l'année précédente.

Monsieur ROUTAULT regrette que ce règlement ne précise pas que les personnes présentant des règles douloureuses le jour d'un examen (hors cas médical) peuvent le passer lors de la seconde session.

Monsieur BOYADJIAN explique que le sujet mérite une réflexion spécifique. Il est également à noter qu'une refonte complète du règlement des études est prévue pour la prochaine année scolaire.

Monsieur HOUËIX déplore pour sa part le maintien de la règle qui veut qu'une absence justifiée corresponde à un D, car ces absences sont indépendantes de la volonté des étudiantes et des étudiants. Pourtant, s'ils reçoivent deux D, ils sont automatiquement envoyés au rattrapage. Le contrôle continu pourrait permettre d'évaluer les élèves absents.

Monsieur BOYADJIAN n'est pas certain qu'il soit possible de mentionner « absence justifiée » à la place de la lettre D sur les bulletins. La question est donc technique.

Le Président rappelle qu'il importe de maintenir l'équité dans l'évaluation des étudiantes et des étudiants. Si un élève ne peut pas passer une épreuve terminale, il ne saurait être évalué seulement sur la base du contrôle continu. Un équivalent à l'épreuve terminale doit être identifié.

Monsieur PEYRAT souligne en outre qu'il n'est pas question de session de rattrapage dans le règlement des études, mais de deux sessions d'examens, la seconde étant conçue pour donner une nouvelle chance aux étudiantes et étudiants qui n'ont pas réussi telle ou telle épreuve de la première ou n'ont pas pu y participer.

Votants : 30 Pour : 22 Contre : 8 Abstention : 0

Le règlement des examens 2024-2025 est approuvé.

- Projet de Master en anglais (information)

Monsieur PEYRAT indique que Madame BAZIN a accepté une mission pour étudier la possibilité de créer un Master en anglais à Sciences Po Lille, afin de compenser au moins partiellement la disparition de la double filière franco-britannique.

Monsieur ZOUACHE demande s'il est question ici d'une majeure ou d'une formation parallèle au diplôme de Sciences Po Lille.

Monsieur PEYRAT répond qu'il s'agirait d'une majeure.

Madame FOURTON signale que des réflexions ont par ailleurs été engagées sur un éventuel partenariat avec l'Université américaine de Washington.

Monsieur PEYRAT explique que cette mission porte sur la création d'une majeure anglophone, qui pourrait impliquer des coopérations avec d'autres établissements, sans que celles-ci constituent un préalable nécessaire.

Monsieur PASSARD s'inquiète de la création de cette majeure supplémentaire au regard de l'effectif restreint des personnels enseignants.

Monsieur ROTAULT regrette également que la Direction envisage la création d'un Master dans une langue que de nombreux autres établissements proposent déjà, plutôt que choisir une langue moins commune comme l'espagnol, ce qui permettrait d'attirer de nouvelles étudiantes et les étudiants.

Madame BAZIN répond que la discussion sur le projet et ses formes reste ouverte. Il est tout à fait possible qu'elle amène à ne pas créer cette majeure, par exemple parce que l'offre déjà disponible serait jugée suffisante. Elle fait observer qu'il est déjà difficile de remplir la FIFI et la FIFE, et que cela peut faire craindre qu'un Master en Espagnol ne rencontre pas le succès escompté. En outre, accueillir des étudiantes et étudiants anglophones constituerait un enrichissement pour l'IEP et serait l'occasion de développer des partenariats avec des universités à l'étranger.

- Propositions de financements :

- **Commission Vie associative (approbation)**

Madame CHALMIN rappelle que la liste des subventions validées par la Commission Vie associative lors de sa réunion du 28 novembre a été envoyée aux membres du Conseil d'administration. Les arbitrages ont été réalisés en fonction de l'accessibilité des événements aux élèves et de leur sécurisation. Il est également à noter qu'une part d'entre eux sont cofinancés avec des financements externes.

Madame BAZIN invite à préciser à l'avenir dans cette liste le taux de cofinancement de chaque événement.

Votants : 30	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 1
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Les propositions de financement de la Commission Vie associative sont approuvées.

- **Contribution Vie étudiante et de campus (approbation)**

Madame CHALMIN indique que lors de sa dernière réunion, la Commission Vie étudiante et de campus a attribué un total de 60 495 € à différents projets.

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Les propositions de la Commission Vie étudiante et de campus sont approuvées à l'unanimité.

- Santé étudiante et Happs Hours (information, à la demande de Solidaires Etudiant-e-s et de S'Engager)

Monsieur PEYRAT signale que les représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants ont demandé l'élargissement du dispositif Happs Hours, et en particulier l'augmentation du nombre de permanences en présentiel. Le marché en vigueur court jusqu'en 2027, et son renouvellement devra être préparé dès 2026. Dans ce cadre, un bilan sera tiré du dispositif, et il pourra être envisagé de le modifier.

Par ailleurs, Monsieur PEYRAT rappelle que les élèves sont suivis par le centre de santé étudiante. Toutefois, l'usage de la pièce appelée « infirmerie » pourrait être étudié. Sciences Po Lille n'accueillera pas une infirmière ou un infirmier à temps plein, mais une présence ponctuelle pourrait être envisagée.

VI. Réseau Sciences Po

- Concours commun 2025 :

- **Règlement d'admission en 1A des diplômes « Grade Master » du cursus général (approbation)**

Monsieur PEYRAT indique que le règlement d'admission au concours commun doit être approuvé par les conseils d'administration de tous les IEP du réseau.

Monsieur KLOSE s'interroge sur la hausse de 180 € à 210 € des frais d'inscription au concours pour les non-boursières et les non-boursiers, quand, dans le même temps, le tarif des boursières et des boursiers du secondaire a été réduit de 10 €.

Monsieur PEYRAT explique que la hausse des frais d'inscription s'explique par des frais d'organisation qui augmentent chaque année (notamment pour la location de salles assez grandes pour accueillir l'ensemble des candidates et des candidats).

Votants : 29	Pour : 24	Contre : 5	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le règlement d'admission en 1A des diplômes « Grade Master » du cursus général est approuvé.

VII. Formation continue

- Proposition de partenariat entre Sciences Po Lille et le centre pénitentiaire de Longuenesse (approbation)

Monsieur PEYRAT indique que le centre pénitentiaire de Longuenesse a sollicité l'IEP de Lille, dans le cadre de sa structure d'accompagnement à la sortie des détenus, pour qu'il propose une formation sur l'accès à l'information au printemps 2025. Cette formation sera destinée à des personnes qui ont

parfois passé un temps long en détention et ont été éloignées de la vie civile. Il s'agit aujourd'hui d'approuver le principe de ce partenariat.

Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le principe d'un partenariat entre Sciences Po Lille et le centre pénitentiaire de Longuenesse est approuvé à l'unanimité.

- Formations proposées aux élues et élus sur la parité (approbation)

Madame LEVEQUE propose, à l'occasion des 25 ans de la loi sur la parité de juin 2000, de mettre en place dans le cadre de la formation continue une formation sur la parité en politique, destinée aux élues et aux élus.

Monsieur PEYRAT précise qu'une formation « Accompagner les tiers lieux », destinée de même aux élues et élus, est également mise au vote. Elle vise à aider les acteurs à se saisir des cadres réglementaire et économique relatifs aux tiers lieux.

Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Les formations « 25 ans après la première loi parité : comprendre pour agir » et « Accompagner les tiers lieux » sont approuvées.

VIII. Recherche

- Appel à manifestation d'intérêt – résultats AMI SHS (information)

Madame LEVEQUE indique que les résultats de la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt scientifique en SHS ont été publiés. Six projets ont été sélectionnés, dont deux dans lesquels Sciences Po Lille s'est particulièrement investi : le projet « Démocratie, citoyenneté et institutions face aux transformations des espaces publics » porté par l'Université de Lille et le projet DECRIP (sur les relations internationales et les risques géostratégiques) porté par l'INALCO. L'Université de Lille et le CERAPS participent également à l'un des autres projets retenus, le projet FORESEE, qui concerne les risques climatiques. Ces différents projets, qui pourront être présentés plus en détail lors du Conseil d'administration de mars 2025, doivent aboutir à des propositions aux institutions publiques.

IX. Relations internationales

- Projet et tarifs de la Summer School 2025 (approbation)

Monsieur PEYRAT rappelle que la Summer School est destinée aux étudiantes et étudiants internationaux, et est organisée après la période d'enseignement. Elle permet de faire connaître Sciences Po Lille à d'autres publics que ceux qui participent aux mobilités classiques, mais également d'assurer l'équilibre dans les échanges internationaux avec les établissements qui accueillent des étudiantes et des étudiants de Sciences Po Lille.

Votants : 30 Pour : 23 Contre : 5 Abstention : 2

Le projet et les tarifs de la Summer School 2025 sont approuvés

- Réflexion sur les partenariats internationaux (information, à la demande de Solidaires Etudiant-e-s et Alter Eco)

Le Président rappelle que la question des partenariats internationaux a déjà été discutée lors du Conseil d'administration de juin 2024. Ces discussions avaient abouti à un vote à bulletin secret. Solidaires Etudiant-e-s a réintroduit le sujet aujourd'hui au travers d'une motion, que le Président propose de débattre dans le cadre du point suivant.

Madame ABET souhaitait, avant d'évoquer la motion relative au partenariat de l'IEP avec l'Université de Tel-Aviv, discuter des partenariats internationaux d'une manière générale, car Sud Solidaires Etudiant-e-s a souhaité mettre à l'ordre du jour une autre motion, portant sur les partenariats avec les universités de Reichman et de Jerusalem pour la troisième année, ce qui a été refusé par la Direction au prétexte que le sujet ne relevait pas des statuts du Conseil d'administration. Or celui-ci est compétent pour approuver le programme d'enseignement, dont fait partie la troisième année. Ainsi, la Direction a refusé la motion sur la base d'une certaine interprétation des statuts. Or les deux universités en question financent le nettoyage ethnique en cours à Gaza et soutiennent activement l'armée israélienne.

Monsieur ROTAULT précise qu'Alter Eco soutient la suspension du partenariat avec l'Université de Tel-Aviv, mais fonde par ailleurs sa réflexion sur les partenariats internationaux autour de trois axes : privilégier les mobilités douces, diversifier les destinations en développant des accords avec des établissements situés notamment au Moyen-Orient et en Afrique, et définir la nature d'un « bon » partenariat avec Sciences Po, par exemple par la création d'un groupe de travail chargé d'établir des critères clairs.

X. Motions

- Motion de Solidaires Etudiant-e-s

- **Partenariat de double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv (approbation)**

Le Président précise que la motion réintroduite par Solidaires Etudiant-e-s, qui a déjà été discutée, a fait l'objet d'une réécriture de la part du directeur de l'IEP.

Monsieur PEYRAT propose que Solidaires Etudiant-e-s présente sa motion, avant qu'il explique pourquoi il propose de la réécrire.

Solidaires Etudiant-e-s déplore que cette modification n'ait pas été évoquée lors du pré-CA. En outre, le rapport qui accompagne la motion introduite par Sud Solidaires Etudiant-e-s montre qu'il n'est pas question uniquement de boycotter Israël, mais de montrer la responsabilité de l'Université de Tel-Aviv dans les événements en cours à Gaza et la situation d'apartheid en Israël. Cette université participe à la recherche militaire et stratégique israélienne, notamment *via* la création de la doctrine de la Dahiya qui vise à maximiser les pertes civiles pour dissuader une attaque ennemie. De plus, elle organise des campagnes de dons destinés aux étudiantes et étudiants qui s'engagent dans l'armée israélienne depuis le début du « nettoyage ethnique » à Gaza. À cela s'ajoutent les discriminations à l'égard des étudiantes et étudiants arabes dans les universités israéliennes, et les nombreux problèmes de liberté d'expression, de presse et d'opinion en Israël et dans les universités du pays. Enfin, le fonds d'investissement de l'université, le TAU Ventures, participe depuis 2018 à financer des start-ups israéliennes. Une des entreprises financées par ce fonds est Xtend, qui produit des drones servant directement au « génocide » à Gaza. Sud Solidaires Etudiant-e-s demande que sa motion soit mise au vote dans sa rédaction initiale.

Monsieur PEYRAT répond que c'est bien ce qui sera fait. En outre, il estime qu'une réflexion globale doit être engagée s'agissant des partenariats internationaux, car il revient au Conseil d'administration de définir la stratégie en la matière. De plus, le nombre de candidats au double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv est proche de zéro chaque année, ce qui soulève certaines questions quant à son organisation et ses objectifs. Si la proposition de Monsieur PEYRAT, qui a été envoyée aux membres du Conseil d'administration avant la séance, est très différente de la motion initiale de Sud Solidaires Etudiant-e-s, elle soulève des questions de fond sur ce que Sciences Po Lille considère être ses orientations en matière de coopération académique. En particulier, les établissements qui sont partenaires de Sciences Po Lille doivent avoir vocation à défendre la liberté académique et à constituer des lieux où la critique est possible. Monsieur PEYRAT ajoute qu'en tant que directeur de l'IEP, il ne

sera pas en mesure de mettre en œuvre la motion de Sud Solidaires Etudiant-e-s si elle est approuvée, et il ne saurait en approuver la rédaction. Par conséquent, il considère que le vote à venir constituera un vote de confiance du Conseil d'administration envers le Directeur de Sciences Po Lille.

Le Président ajoute que ce vote l'engagera également.

Monsieur ROTAULT souligne que Solidaires Etudiant-e-s a réalisé, dans son rapport, un travail d'analyse vis-à-vis du partenariat avec l'Université de Tel-Aviv qui aurait dû être effectué par Sciences Po Lille. En outre, il s'étonne que Sciences Po Lille craigne de suspendre ce partenariat, d'autant que le contexte a beaucoup changé depuis qu'il a été mis en place. Ce partenariat apparaît aujourd'hui en contradiction avec les enseignements dispensés au sein de l'école et avec ses valeurs.

Monsieur ROTAULT s'interroge en outre sur la légalité de la motion proposée par Monsieur PEYRAT, étant donné qu'elle n'a pas pu être inscrite à l'ordre du jour. De plus, des étudiantes et des étudiants sont actuellement à l'Université de Tel-Aviv, alors que le gouvernement français recommande de ne pas se rendre en Israël pour des raisons de sécurité. Enfin, il est aujourd'hui urgent de suspendre le partenariat avec l'Université de Tel-Aviv. Une commission pourra toujours être mise en place par ailleurs pour évaluer les divers partenariats internationaux et la stratégie de l'IEP en la matière

Madame FOURTON salue le travail réalisé par les représentantes et les représentants des étudiantes et des étudiants et s'interroge sur la notion de « confiance » avancée par Monsieur PEYRAT.

Monsieur PEYRAT souligne que la motion sur laquelle le Conseil d'administration doit se prononcer est celle de Solidaires Etudiant-e-s. Le texte qu'il a rédigé vise avant tout à éclairer plus complètement chacune et chacun avant qu'il ou elle prenne position. Pour préciser ce que signifie en l'occurrence la notion de « confiance », le directeur ne saurait être d'accord avec l'interruption du partenariat avec l'Université de Tel-Aviv dans les conditions proposées dans la motion. Si ce partenariat devait être arrêté, cela devrait se faire de manière organisée. La décision finale appartient au Conseil d'administration.

Le Président insiste en outre sur l'importance de distinguer les activités qui relèvent de la science de celles qui relèvent de la politique et/ou de la guerre. En ce sens, il déplore la confusion introduite par la motion entre les activités d'un établissement d'enseignement supérieur et l'orientation de la politique du gouvernement actuel du pays où se trouve cet établissement.

Madame BEJA rappelle que de nombreux syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pris position vis-à-vis de l'interruption des partenariats avec les universités israéliennes, et certains

établissements ont déjà voté en faveur de l'arrêt de ces partenariats. Madame BEJA n'est pas opposée à une réflexion plus globale sur les partenariats internationaux, mais estime que la situation évoquée ici est spécifique. L'interruption d'un partenariat n'a rien d'exceptionnel, puisqu'elle fait partie des modes d'action employés de longue date dans le cadre de la campagne BDS. En outre, elle estime problématique de mettre ainsi en jeu la confiance dans la direction de l'IEP.

Madame LECONTE exprime également son incompréhension vis-à-vis de la démarche de la Direction, et rappelle que certains laboratoires, comme le CERAPS, ont adopté des résolutions appelant à la suspension des partenariats avec les établissements israéliens.

Madame BAZIN partage la position du Président sur l'importance de préserver les libertés académiques ainsi que les espaces de critique. Ce serait « jeter le bébé avec l'eau du bain » que de suspendre le partenariat avec l'Université de Tel-Aviv.

Le Président considère que le travail de recherche réalisé par les étudiantes et étudiants, s'il est louable, occulte l'existence de forces d'opposition et de contestation qui ont le courage d'adopter une position minoritaire en Israël.

Madame ABET répond que le rapport montre que les libertés académiques sont de plus en plus réduites à l'Université de Tel-Aviv. En outre, la Direction s'était engagée, en juin 2024, à travailler sur les partenariats internationaux. Or il semble que rien n'ait été fait.

Monsieur PEYRAT oppose un démenti à cette dernière affirmation et rappelle que des démarches sont en cours, notamment pour établir des partenariats à Oman et en Jordanie. Ces démarches pourront être discutées avec les représentantes et représentants des étudiantes et des étudiants. Il propose de mettre au vote la motion de Solidaires Etudiant-e-s et précise que, si elle est votée, il restera à son poste jusqu'à ce qu'un nouveau directeur soit nommé. Si, à l'inverse, elle est rejetée, il ne considèrera pas pour autant que le double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv ne doit pas faire l'objet d'un travail.

Monsieur ZOUACHE n'est pas convaincu que l'enjeu de la motion soit aussi important que la Direction le laisse entendre. Sciences Po Lille évolue dans un certain contexte, dont elle ne peut faire fi.

Le Président rappelle que la motion, ou une motion semblable, a déjà fait l'objet de deux votes au cours de la précédente année universitaire, dont un vote à bulletin secret. Il ne saurait donc être reproché à la Direction de ne pas écouter les organisations représentatives des étudiantes et des étudiants. En outre, il n'échappe à personne que la motion renvoie à des enjeux politiques nationaux,

et le Président estime qu'il ne faut pas aller trop loin, au sein de l'IEP, dans cette politisation généralisée.

Monsieur ROUTAULT considère que la suspension du partenariat ne constituerait pas une politisation de l'IEP, mais un geste normal au regard des valeurs portées par l'établissement. Par exemple, les universités espagnoles n'ont pas hésité à suspendre leurs partenariats avec les universités israéliennes.

Un vote à bulletin secret est organisé.

Votants : 30 Pour : 14 Contre : 16 Abstention : 0

La motion de Solidaires Etudiant-e-s sur le partenariat de double diplôme avec l'Université de Tel-Aviv est rejetée.

Le Président précise, s'il en était besoin, que ce vote ne signifie pas que la Direction approuve ou soutienne en aucune façon les actes du gouvernement israélien.

- Motion de S'Engager

- **Remboursement des frais de la première session de passage des tests de langue du TOEFL, du DELE et du HSK (approbation)**

Monsieur NEEL indique que S'Engager propose le remboursement de la première session des tests de langue du TOEFL (Anglais), du DELE (Espagnol) et du HSK (Chinois), sachant que de nombreux partenariats internationaux imposent aux étudiantes et étudiants le passage de ces tests. Or nombre d'entre eux ne prennent pas le risque de les passer en raison de leur prix. Le coût de cette mesure est évalué à 18 000 € par an.

Madame FOURTON souligne qu'un travail de remise à plat des certifications en langue en lien avec les mobilités a été engagé avec la direction des études en vue de la prochaine rentrée universitaire. Elle est opposée à la motion de S'Engager, car un remboursement est déjà prévu pour les boursières et boursiers s'agissant du TOEFL (qui pourrait être étendu à d'autres langues). Elle invite à ne pas sacraliser le choix de mobilité des étudiantes et des étudiants, en prenant en compte le poids financier qu'un financement de l'ensemble des démarches des élèves représenterait pour Sciences Po Lille.

Madame BAZIN ajoute qu'avant de passer ces tests très coûteux, les élèves doivent s'appuyer sur leurs enseignantes et enseignants pour évaluer leur niveau de langue.

Monsieur PEYRAT n'est pas non plus favorable à la motion présentée, car il préfère attendre le résultat du travail évoqué par Madame FOURTON. Pour autant, elle soulève des points qui méritent d'être étudiés.

Monsieur NEEL exprime son regret de l'opposition de principe d'une partie des professeurs et insiste sur le fait que leur position ne soit pas pragmatique et va pénaliser nombre d'étudiants et étudiantes.

Votants : 30 Pour : 9 Contre : 18 Abstention : 3

La motion de S'Engager sur le remboursement des frais de la première session de passage des tests de langue du TOEFL, du DELE et du HSK Solidaires est rejetée.

La séance est levée à 13h10.

*Jean-François Chanet
Président du Conseil d'administration*

